



8 Place Malus
18000 Bourges
Tél 02 48 21 24 79
cgt.ud.cher@wanadoo.fr

RETRAIT DE LA « LOI TRAVAIL »

POUR NOS DROITS, ON NE LACHE RIEN !!!

Cette loi n'est pas une mince affaire mais elle n'est pas arrivée comme ça un beau matin de février. Elle est la prolongation de la loi de sécurisation de l'emploi et de la loi Macron, qui sont deux lois-cadres, elle conforte la loi Rebsamen qui, entre autres, rabote les droits et moyens des Institutions Représentatives du Personnel et les moyens syndicaux. A notre sens, il ne faut pas la déconnecter de la dernière réforme des collectivités puisque le patronat revendique, et fait, un travail de lobbying pour obtenir un Smic et des grilles de salaires régionaux et que dans ce texte les salaires peuvent être modifiés par accord. Le chantage à l'emploi dans les zones rurales risque de devenir la normalité.

Ce texte, posé comme une évidence par le capital pour résorber le chômage, ne répondra absolument en rien à ce qu'on peut nous assener dans les médias. La philosophie de ce texte est tout autre : c'est la mise en place généralisée de l'austérité. C'est l'instauration d'un modèle de relation au travail digne d'un autre temps. C'est un remaniement complet de nos modes de vie en dehors du travail. Tout doit être axé sur l'entreprise, son mode de fonctionnement. Le capital a décidé de mettre les populations au même niveau de droits soi-disant partout en Europe.

Cette loi, comme celles citées plus haut et d'autres encore, n'est que la déclinaison des recommandations de la Commission Européenne depuis des années. L'Union Européenne, par ces traités, n'est qu'asservissement des salariés et des peuples. Regardons ce qui se passe en Grèce, en Espagne, en Italie, au Portugal ou encore en Irlande.

Cette loi s'inscrit pleinement dans les politiques menées depuis plus de 30 ans, qui s'inscrivent, elles-mêmes, dans la politique d'intégration dans l'Union Européenne. C'est un retour au 19^{ème} siècle. Depuis

son élection, cet exécutif a fait pire pour le monde du travail que certains libéraux au pouvoir auparavant.

Si nous regardons ce que cette loi peut apporter de nouveau pour garantir les droits des travailleurs, nous ne voyons que des reculs, des devoirs, des obligations de mise au pas, pour garantir un maximum de taux de profit.

Même le Compte Personnel d'Activité, annoncé comme une avancée sociale, n'est en fait qu'un recul sur les droits collectifs. Tout y est calculé par points, qui donnera ou pas des droits aux salariés. Encore faut-il avoir un travail et y travailler suffisamment longtemps !

Si nous laissons faire, si nous laissons s'instaurer ce type de mécanisme, c'est toute notre protection sociale, santé, retraite, famille, mais aussi les indemnités chômage et les minima sociaux qui seront soumis à des comptes par points. Est-ce de cela dont la population a besoin ? Voulons-nous un modèle social basé sur une notion individuelle, sur le principe du « j'ai accumulé tant de points, j'ai de la chance donc je peux prendre ma retraite ou me faire soigner » ?

C'est l'exploitation généralisée de l'ensemble du salariat. Souvenons-nous de ce que Valls et Macron ont pu dire lors des différentes universités d'été du Medef. Ce gouvernement est le porte-parole du capital.

Les fonctionnaires aussi sont concernés par ce projet de refondation de notre société. Le statut des fonctionnaires comme les régimes particuliers sont dérogatoires au code du travail, donc pas totalement indépendants.

Les principes fondamentaux du code du travail s'appliquent aux agents publics et aux agents des anciennes entreprises d'Etat, comme le temps de travail, le droit au reclassement, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Par ailleurs, de nombreuses dispositions réglementaires, décrets ou arrêtés, sont prises en correspondance étroite avec le code du travail.

Avec la fin de la hiérarchie des normes et la mise en place généralisée des accords d'entreprise, quels accords antisociaux les autres syndicats, dits réformistes et qu'il faudrait d'ailleurs requalifier en syndicats d'accompagnement, ou encore syndicats collabos, vont-ils signer avec cette loi ? On le voit tous les jours dans les entreprises. Ils signent tout. Ils désinforment les salariés en servant la soupe du patronat qui, lui, a bien compris qu'il avait tout intérêt à préserver et à développer ce système d'accords d'entreprise.

Pour contrecarrer les projets de ce gouvernement, il nous faut réfléchir à un statut du travail salarié qui reposerait sur des droits collectifs de haut niveau,

garantissant un salaire attaché à la personne quelle que soit son activité.

C'est une autre vision qu'ils veulent nous imposer. Mais nous sommes en total désaccord. Nous luttons

pour un changement complet de société, un changement de modèle social et économique, où le peuple serait souverain de ses choix. Une société où le collectif prime sur l'individualisme et où les salariés puissent avoir des salaires qui permettent de répondre à leurs besoins, une société qui n'exclut et ne stigmatise personne, à commencer par les plus faibles d'entre nous. Bref un réel programme revendicatif pour le bien commun, qui porte espoir. C'est de ça qu'il s'agit.

Nous devons nous mobiliser encore plus dans les jours

prochains pour faire plier ce gouvernement.

Il nous faut organiser des assemblées générales de salariés dans toutes les entreprises, les services et les administratifs pour être encore plus nombreux et donc plus forts.



RASSEMBLEMENTS et MANIFESTATIONS :

MARDI 5 AVRIL 2016

BOURGES : 17 h 00 **Rond-point de la Résistance** (Place du 8 mai 1945)

SAMEDI 9 AVRIL 2016

BOURGES : 10 h 30 **Place de la Nation**

VIERZON : 10 h 30 **Forum République**

ST-AMAND et ST-FLORENT : BOURGES – 10 h 30 – **Pl de la Nation**

LA GUERCHE : BOURGES ou NEVERS